



Doc. 12994

06 juillet 2012

La situation et les droits des minorités nationales traditionnelles en Europe

Proposition de résolution

déposée par Mme Elvira KOVÁCS et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a toujours accordé une grande attention à la situation des minorités nationales traditionnelles en Europe, et notamment des minorités ethniques, culturelles, linguistiques ou religieuses autochtones.

L'année 2013 marquera le 20^e anniversaire de la Recommandation 1201 (1993), par laquelle l'Assemblée a, pour la première fois, invité le Comité des Ministres à élaborer un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme sur les droits des minorités. De même, dans sa Résolution 1866 (2012), l'Assemblée a demandé aux parlements nationaux et à leurs membres de promouvoir activement l'idée d'un tel protocole additionnel, déplorant entre autres le nombre limité de ratifications de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et soulignant les nombreuses lacunes dans la mise en oeuvre de ces conventions.

L'année 2013 marquera également le 10^e anniversaire de la Résolution 1334 (2003) sur les expériences positives des régions autonomes comme source d'inspiration dans la résolution de conflits en Europe.

Ces documents nous rappellent que s'ils souhaitent que la présence des minorités nationales traditionnelles devienne une source de richesse culturelle et de stabilité politique, les Etats membres du Conseil de l'Europe doivent définir un cadre pour la protection des droits de ces minorités nationales traditionnelles. Il faudra également prévoir des mécanismes spécifiques permettant de garantir ou de renforcer la représentation politique et les différents types d'autonomies territoriales dans le respect des traditions historiques et des normes européennes.

A l'occasion de l'anniversaire de ces textes importants, l'Assemblée devrait élaborer un rapport sur les bonnes pratiques et sur le suivi des documents susmentionnés pour la protection des droits des minorités nationales traditionnelles en Europe, et formuler des recommandations en ce sens à l'attention des Etats membres.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
BRAUN Márton, Hongrie, PPE/DC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
CONNARTY Michael, Royaume-Uni, SOC
FLEGO Gvozden Srećko, Croatie, SOC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
FRUNDA György, Roumanie, PPE/DC
GARDETTO Jean-Charles, Monaco, PPE/DC
GAUDI NAGY Tamás, Hongrie, NI
GRUBER Attila, Hongrie, PPE/DC
KAIKKONEN Antti, Finlande, ADLE
KALMÁR Ferenc, Hongrie, PPE/DC
KOSZORÚS László, Hongrie, PPE/DC
MENDES BOTA José, Portugal, PPE/DC
MIHALOVICS Péter, Hongrie, PPE/DC
MOGHERINI REBESANI Federica, Italie, SOC
NAGY Gábor Tamás, Hongrie, PPE/DC
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC
SANÍN Luz Elena, Espagne, PPE/DC
SZABÓ Vilmos, Hongrie, SOC
SZÉL Bernadett, Hongrie, SOC
TOSHEV Latchezar, Bulgarie, PPE/DC
VEJKEY Imre, Hongrie, PPE/DC
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe